

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 26 mai 2015** à 20 heures.

Étaient présents:

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

111-05-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 4.1 Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Avis de présentation

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Adoption
3. Aqueduc, égouts et assainissement des eaux usées
 - 3.1 BPR inc./Ajustement d'honoraires/Acceptation
 - 3.2 Appel d'offres/Contrôle qualitatif des matériaux/Grille de pondération
 - 3.3 MDDELCC/Programme d'exploitation et d'entretien pour les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales pour le développement résidentiel de la rue Lord/Résolution
4. Varia
5. Période de question.
6. Levée de la séance
 - 6.1 Résolution

3. Aqueduc, égouts et assainissement des eaux usées

3.1 BPR inc./Ajustement d'honoraires/Acceptation

112-05-2015

Aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées/BPR Groupe-conseil/Ajustement d'honoraires/Plans et devis définitifs.

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement d'honoraires professionnels pour plans et devis définitifs des consultants BPR Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énumérés dans la correspondance du 4 mai 2015 justifient un tel réajustement dont en voici quelques-uns :

- L'ajout d'une chambre de réduction de pression suite à la conception du réseau d'aqueduc;
- Le prolongement de la rue Lord sur une longueur approximative de 280 mètres afin de desservir quatorze (14) nouveaux terrains résidentiels;
- L'ajout de trois (3) chambres de purgeur d'air sur la conduite d'amenée d'eau du chemin Lessard Est;
- L'ajout d'un poste de drainage au site du réservoir d'eau potable afin de contrôler le niveau de la nappe phréatique relevé dans l'étude géotechnique.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter un ajustement d'honoraires professionnels de l'ordre de 82 600\$ sans les taxes.

3.2 Appel d'offres/Contrôle qualitatif des matériaux/Grille de pondération

113-05-2015

Aqueduc, égouts, voirie et assainissements des eaux usées/ Appel d'offres/Contrôle qualitatif des matériaux/Grille de pondération.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction du réseau d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un appel d'offres pour services professionnels de laboratoire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un appel d'offres en deux étapes, la première, l'analyse des soumissions avec un système de pointage et la deuxième, si la première étape a atteint la note de passage, par évaluation avec prix;

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution #101-05-2015, la municipalité a mandaté la firme BPR Groupe-conseil pour la rédaction de cet appel d'offres;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter les critères qui se retrouvent dans la grille de pondération et d'évaluation des soumissions tel que proposé par les consultants.

3.3 MDDELCC/Programme d'exploitation et d'entretien pour les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales pour le développement résidentiel de la rue Lord/Résolution

114-05-2015

Aqueduc, égouts, voirie et assainissements des eaux usées/ MDDELCC/Programme d'exploitation et d'entretien pour les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales pour le développement résidentiel de la rue Lord/Résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit réaliser des travaux d'alimentation et de distribution en eau potable ainsi que de collecte, d'interception et de construction d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut aussi la réalisation d'un

développement résidentiel dans le prolongement de la rue Lord afin de permettre la construction de quatorze (14) nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales seront mises en place dans le cadre du développement de ces quatorze (14) nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'exploitation et d'entretien des PGO est actuellement en préparation par BPR Groupe-conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par Monsieur Clermont Bélanger
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le cadre du projet de développement résidentiel de la rue Lord, tel que proposé dans le document en préparation par BPR Groupe-conseil, ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

4. Varia

4.1 Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Avis de présentation

AVIS DE PRÉSENTATION Avec dispense de lecture

Monsieur le conseiller, PIERRE DORVAL, donne un avis de présentation que lui ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de présentation.

Donné à St-Cyrille-de-Lessard, ce 26 mai 2015

Et j'ai signé :

Pierre Dorval, conseiller

5. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

6. Levée de la séance

6.1 Résolution

Levée de la séance.

Il est proposé par que la séance soit levée. Il est 20h20.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière